

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

TROPHEES PRO BONO 2021

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse barreausolidarite@avocatparis.org avant le 30 juin 2021. Le candidat indiquera en objet du mail « *Candidature Trophées pro bono 2021* » - suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

Un dossier de candidature est composé :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1) **Nom du collectif d'avocats qui candidate :**

GIE ASTERIAS AVOCATS Groupement d'intérêt économique dont le siège social est sis 27, rue d'Amsterdam, 75008 Paris, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 802 700 070 composé de Franck Dollfus, Christian Hübner, Benoît Le Goaziou et Thierry Petel, avocats inscrits au Barreau de Paris

Annexe 1 : plaquette du GIE Asterias Avocats avec photo des membres

Annexe 2 : logo

2) **Intitulé de l'association au titre de laquelle ou desquelles vous présentez votre candidature :**

Association du GRAND VOILIER ECOLE (GVE)

3) **Choisissez une catégorie de Trophées selon votre profil¹ :**

- Prix en Equipe (cabinet ou collectif d'avocats)

¹ 5 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées le lundi 11 octobre 2021, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat ou un avocat de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Equipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.
5. Le prix pro Bono Paris-Québec récompensera des projets à vocation solidaire en harmonie avec les valeurs et principes de la Francophonie.

- 4) **Indiquez si vous souhaitez candidater au Prix pro bono Paris-Québec :**
- Non

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

L'association du Grand Voilier Ecole, (<http://www.asso-gve.fr/-Grand-Voilier-Ecole-.html>) présidée par l'Amiral Forisser, ancien Chef d'Etat Major de la Marine, a pour ambition la construction ou l'affrètement d'un grand voilier destiné à servir de navire-école et de structure d'accueil en France à des jeunes dans le cadre de voyages maritimes éducatifs. Conçu comme un outil pédagogique d'excellence, ce voilier a pour objectif d'être ouvert à tous ceux et celles qui souhaiteront développer un projet personnel en venant acquérir une expérience d'intégration à un équipage à la mer. Les jeunes qui navigueront à son bord seront des jeunes à qui l'association souhaite offrir une occasion unique d'acquérir les bases de la vie collective dans un environnement rigoureux et exigeant.

Annexe 3 statuts de l'association

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

L'outil souhaite répondre aux problèmes identifiés dans la jeunesse française de tous les milieux, valide ou handicapée, en particulier dans les domaines de la Formation, de l'Emploi et de la Réinsertion.

Annexe 4 : plaquette formation GVE

C. Description de l'engagement du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Le GIE Asterias Avocats a signé en 2017 une convention avec l'association dans le but de lui apporter un soutien juridique bénévole dans la concrétisation du projet (<http://www.asso-gve.fr/Convention-GVE-Asterias.html>)

Annexe 5: convention GVE-Asterias

Depuis 2017, GIE Asterias Avocats a établi pour l'association l'analyse des différentes possibilités d'exercice de son activité : Construction, achat, affrètement d'un navire, intérêt d'une Fondation, d'un Fonds de dotation, conséquences fiscales

Courant 2021, l'association s'est rapprochée de l'armateur et du gestionnaire du navire voilier LE FRANÇAIS.

Annexe 6 : photo du voilier

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



Afin de concrétiser un accord permettant GVE d'exploiter le navire, le GIE Asterias Avocats :

- A créé et rédigé un contrat d'affrètement original « sur mesure » pour l'affrètement du voilier (annexe 7)
- A créé et rédigé un modèle de contrat pour les organismes souhaitant faire naviguer des jeunes sur le navire (annexe 8)
- A négocié pour GVE un contrat d'assurance RC pour l'exploitation du navire (annexe 9)

Grâce à ces outils contractuels, l'association GVE peut désormais commencer à exercer ses activités envers les jeunes dans un environnement juridique sécurisé.

Le contrat avec le gestionnaire du navire sera signé le 2 juillet 2021